

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Claudine IACOVO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Simon PUECH, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.
M. Simon PUECH a été désignée secrétaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération : Participation SIEDA Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication pour l'aménagement de la RD 999.
Le compte rendu du conseil municipal du 10 Novembre est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire présente Mme Frédérique VERDIER (architecte) qui est en charge du dossier de l'aménagement de la traverse RD999. Elle explique les points techniques (visibilité évêché, arrêts de bus, abri vélo....) concernant la partie de l'Evêché à la salle des fêtes.

1- Participation de la commune aux particuliers pour l'achat des batardeaux.

Dans le cadre du PAPI Tarn Dourdou Rance, une action est mise en œuvre pour l'équipement des habitations en batardeaux afin d'en limiter la vulnérabilité face aux inondations. Cette action est portée par la Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort et Sept Vallons, avec l'appui du Parc naturel régional des Grands Causses qui anime ce programme (1ère tranche). Le précédent conseil municipal avait approuvé cette démarche.
Afin de contribuer à ces investissements, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter un soutien financier aux foyers concernés à hauteur de 10% plafonné à 500€. Pour la 1^{ère} tranche, la participation de la commune sera de 1 149.81euros. Le conseil municipal approuve cette participation.

2-Demande de subvention Région : équipement mobilier.

Le Maire rappelle le souhait d'aménager le parc de l'Evêché en investissant dans du mobilier urbain au vu de sa situation géographique. Le montant des équipements mobiliers s'élève à 6 400euros HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, demande une aide financière auprès de la Région Occitanie au titre du FRI de 1 920euros soit 30%.

3- Convention instruction urbanisme.

Le Maire rappelle qu'en 2017 une convention avait été signée entre la mairie de Vabres l'Abbaye et la mairie de Saint-Affrique pour nous instruire les autorisations d'urbanisme. Ce service comprend : l'instruction des certificats d'urbanisme a et b, permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir et permis d'aménager ; ainsi que leurs modificatifs, demandes de transfert, de prorogation et d'annulation de toutes les décisions.
Cette prestation fait l'objet d'une rémunération suivant le type d'acte. Le Conseil Municipal approuve de renouveler cette convention.

4- Décisions Modificatives : Budgets Commune, Eau, Assainissement.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Budget commune : Section Fonctionnement 6411-012 : + 5000 euros / 70311-70 : + 5000 euros

Budget eau : Section Investissement 2156-21 : + 1000euros / 2315-23 : - 1000euros

Budget assainissement : Section Fonctionnement 6061-011 : + 1000 euros / 70611-70 : + 1000 euros.

Le Conseil Municipal approuve ces décisions modificatives.

5- Subvention exceptionnelle

Le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'APEL de l'école privée « Sainte Famille » pour l'achat de jeux d'extérieur. Le conseil Municipal approuve une subvention exceptionnelle de 400euros à l'APEL « Sainte Famille ». (1abstention : M. ROUSTAN Sébastien)

6- Participation SIEDA : Dissimulation réseaux RD 999

Le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la RD 999, il est opportun de traiter l'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques. Ce projet est financé d'une part par le SIEDA et la Commune de Vabres l'Abbaye. Le projet de mise en souterrain du réseau électrique est estimée à 183 838.95 E H.T. La participation de la commune est de 30% soit 55 151.69 E. Concernant la dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet est estimé à 29 346.24 E TTC. La participation de la commune est de 50% soit 14 673.12 E.

Questions diverses :

- PLUi : Le Maire rappelle que l'enquête publique du PLUi a débuté le 07 Décembre et se terminera le vendredi 22 Janvier à 12h. Le dossier de PLUi est tenu à disposition du public dans toutes les mairies de la Communauté de communes et dans les bureaux de la communauté de communes. Les permanences des 3 commissaires enquêteurs ont lieu dans toutes les communes du territoire et sont ouvertes à tous.

Pour Vabres l'Abbaye, réservez votre matinée du mardi 12 janvier et rencontrez le commissaire enquêteur à la mairie, dans la salle du conseil entre 9h et 12h.

- Evêché : Le Maire rappelle le projet de l'achat de l'Evêché. Le Diocèse de Rodez nous fait part de leur proposition à 300 000euros. M. Le Maire propose de faire le 23 décembre une visite du site au conseil municipal à 14h00 et de faire une plénière à 18h30.

- Cimetière : La procédure des reprises de concessions dans les cimetières de Vabres, Rayssac, Ségonzac est en cours, elle se terminera en Mai 2021.

- Adressage : M. VIDAL Jean-François en charge de ce dossier, explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire. L'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (surtout dans les hameaux) et pour une meilleure identification des lieux dits faciliterait à la fois l'intervention des services publics : facteurs, pompiers, déploiement de la fibre ainsi que la gestion des livraisons.

La poste nous a établi un pré diagnostic. M. VIDAL s'est rapproché du SMICA qui propose également un accompagnement pour ce dossier.